

Tuerie de l'École polytechnique de Montréal

La **tuerie de l'École polytechnique** est une tuerie en milieu scolaire à caractère antiféministe qui a eu lieu le 6 décembre 1989 à l'École polytechnique de Montréal, au Québec (Canada). Marc Lépine (né Gamil Gharib), âgé de vingt-cinq ans, ouvre le feu sur vingt-huit personnes, tuant quatorze femmes et blessant quatorze autres personnes (10 femmes et 4 hommes), avant de se suicider. Les crimes ont été perpétrés en moins de vingt minutes à l'aide d'une carabine obtenue légalement¹⁻². Il s'agit de la tuerie en milieu scolaire la plus meurtrière de l'histoire du Canada.

Sommaire

Déroulement
Victimes
Tireur
Armes du crime
Lettre d'adieu
Intervention policière
Rapport du groupe De Coster
Rapport Malouf
Réactions
Funérailles
À la recherche d'une raison
Contrôle des armes à feu
Commemoration
Notes et références
Voir aussi
Bibliographie
Articles connexes
Liens externes

Déroulement

Le 6 décembre 1989, peu après seize heures, Marc Lépine arrive à l'École polytechnique de Montréal armé d'une carabine et d'un couteau¹. Il connaissait les lieux, il y avait été vu au moins sept fois la semaine précédant l'évènement.

Lépine s'est assis plusieurs minutes dans le bureau d'enregistrement situé au deuxième étage. Il a été aperçu fouillant dans un sac en plastique, ne parlant à personne, même lorsqu'un membre du personnel lui a offert son aide. Il a quitté le bureau et a ensuite été vu dans d'autres parties du bâtiment, avant d'entrer dans une classe d'ingénierie mécanique au deuxième étage. Cette classe était composée, vers 17 h 10, d'environ soixante étudiants¹. Après s'être approché d'un étudiant qui effectuait une présentation, il demande à tout le monde d'arrêter ce qu'ils faisaient. Puis, il ordonne aux hommes et aux femmes de se séparer en deux groupes distincts de chaque côté de la salle. Croyant à une blague, personne ne bouge sur le moment, jusqu'à ce que Lépine tire un coup de feu au plafond³.

Il sépare alors les femmes de la cinquantaine (hommes présents et ordonne à ceux-ci de partir⁴. Il demande ensuite aux femmes restantes si elles avaient ou non pourquoi elles étaient là, et lorsqu'une d'elles répond « non », il réplique : « Je combats le féminisme. » L'étudiante Nathalie Provost répond :

- « Écoutez, nous sommes juste des femmes étudiant l'ingénierie, pas forcément des féministes prêtes à marcher dans les rues criant que nous sommes contre les hommes, juste des étudiantes cherchant à mener une vie normale. »

Ce à quoi Lépine rétorque :

- « Vous êtes des femmes, vous allez devenir des ingénieures. Vous n'êtes toutes qu'un tas de féministes, je hais les féministes. »

Il ouvre ensuite le feu sur les étudiantes de gauche à droite, en tue six et en blesse trois, dont Nathalie Provost¹⁻⁵. Avant de quitter la salle, il écrit le mot « shit » deux fois sur le projet d'un étudiant⁶.

Lépine continue son attaque du milieu du deuxième étage et blesse trois étudiants avant d'entrer dans une autre salle, où il tente, à deux reprises, de tuer une étudiante. Contenant qu'il est arrivé à court de munitions, il entre dans l'escalier de secours pour recharger son arme. Il retourne ensuite vers la salle qu'il avait quittée, mais les étudiants avaient déjà bloqué la porte. Ne parvenant pas à la déverrouiller malgré ses trois coups tirés sur celle-ci, il se déplace le long du couloir, tirant sur ceux qu'il croise. Il blesse une personne avant de se rendre vers le bureau du Service financier, où il tue une femme d'une balle tirée à travers la grille de la porte qu'il venait juste de verrouiller⁷.

Il se rend ensuite dans la cafétéria du premier étage, dans laquelle une centaine de personnes sont rassemblés. Les employés de la cafétéria ont fermé la grille des cuisines de sorte que la plupart des étudiants (certains n'étant même pas de Polytechnique) n'avaient pas d'autre choix que de courir la longueur de la cafétéria vers les sorties, une ligne de visée parfaite pour Lépine. Une femme fait la morte sur le plancher et il tire sur la femme à côté de celle-ci.

La foule se disperse après qu'il a tué une femme se trouvant près de la cuisine et blessé un autre étudiant. Puis, en entrant dans une pièce de stockage, Lépine tue deux femmes qui s'y étaient réfugiées. Il ordonne par la suite à des étudiants cachés sous une table de se montrer. Ceux-ci acceptent et sont ainsi épargnés¹.



Extérieur de l'École polytechnique de Montréal.

Extérieur de l'École polytechnique de Montréal.

Victimes

- Geneviève Bergeron** (née en 1968), étudiante en génie civil.
- Hélène Colgan** (née en 1966), étudiante en génie mécanique.
- Nathalie Croteau** (née en 1966), étudiante en génie mécanique.
- Barbara Daigneault** (née en 1967), étudiante en génie mécanique.
- Anna-Marie Edward** (née en 1968), étudiante en génie chimique.
- Maud Havernick** (née en 1960), étudiante en génie des matériaux.
- Barbara Klucznik-Widajewicz** (née en 1958), étudiante infirmière.
- Maryse Laganière** (née en 1964), employée au département des finances.
- Maryse Leclair** (née en 1966), étudiante en génie des matériaux.
- Anna-Marie Lemay** (née en 1967), étudiante en génie mécanique.
- Sonia Pelletier** (née en 1961), étudiante en génie mécanique.
- Michèle Richard** (née en 1968), étudiante en génie des matériaux.
- Annie St-Arnauld** (née en 1966), étudiante en génie chimique.
- Annie Turcotte** (née en 1969), étudiante en génie des matériaux.

Au moins quatre personnes se sont suicidées à la suite de cet événement⁷.

Tireur

Né d'une mère québécoise et d'un père algérien, Marc Lépine a été victime de sévices physiques perpétrés par son père durant son enfance.

Armes du crime

Lépine avait acheté le 21 novembre 1989 une carabine dans un magasin de Montréal prétextant au vendeur vouloir l'utiliser pour la chasse au petit gibier⁸. Il possédait aussi sur lui, le jour du drame, un couteau de chasse dont il a fait usage.

Lettre d'adieu

La poche interne de la veste de Marc Lépine contenait sa lettre de suicide ainsi que deux autres lettres destinées à des amis, toutes datées du jour du massacre¹. Des détails concernant cette lettre ont été révélés par la police deux jours après les événements⁹⁻¹⁰, mais le texte complet n'a pas été divulgué. Les médias ont essayé, en vertu d'une loi canadienne, de forcer la police à diffuser cette lettre, sans succès¹¹. Un an après le massacre, un communiqué de trois pages concernant Marc Lépine a été divulgué à la journaliste et féministe Francine Pelletier. Il spécifiait que la lettre de suicide de Lépine revendiquait des motifs politiques à ses actes et accusait les féministes d'avoir ruiné sa vie¹². La lettre comprenait une liste de dix-neuf femmes québécoises, considérées comme féministes, qu'il voulait jolument tuer, mais n'aurait pas eu le temps¹². La liste incluait Francine Pelletier elle-même, tout comme une politicienne, une personnalité télévisuelle, une leader d'opinion et six autres politiciers qui avaient attiré l'attention de Lépine en joignant dans la même église de volley ball¹³.

La lettre (sans la liste de femmes) a finalement été publiée dans le journal *La Presse*, dans lequel Pelletier était alors éditorialiste¹⁴. Lépine avait écrit qu'il se considérait comme rationnel et qu'il tenait les féministes responsables d'avoir ruiné sa vie. Il mettait en exergue les raisons de l'attaque, comme la colère envers les féministes qui cherchaient à « conserver les avantages des femmes […] tout en s'acaparant de ceux des hommes […] » Il mentionnait aussi Denis Lortie, membre des Forces armées canadiennes qui a tué trois fonctionnaires et en a blessé treize autres dans une attaque à main armée à l'Assemblée nationale du Québec, le 7 mai 1984¹⁶. Le texte de la lettre est maintenant disponible¹⁷.

Intervention policière

Dans les jours suivants, l'intervention policière a été critiquée par des survivantes. « Certains étudiants ont déploré la lenteur de l'intervention policière. D'autres se sont rendu compte que les policiers étaient aussi effrayés qu'eux », déclare Claude Hamel, un psychologue de l'Université de Montréal qui a rencontré plusieurs des étudiants en état de choc.

- « Nous avons attendu pendant 20 minutes, cachés dans la salle des ordinateurs du deuxième étage, raconté une étudiante en génie mécanique de troisième année qui a perdu quelques-unes de ses amies dans la fusillade. Après avoir entendu une trentaine de coups de feu, j'ai réalisé qu'aucun policier n'était encore entré dans l'immeuble et que nous allions devoir nous défendre par nous-mêmes. Ensuite, nous sommes sortis de l'immeuble et aucun policier n'y était encore entré. Ils étaient tous postés à l'extérieur, bloints près des murs avec leurs armes à feu. »

L'escouade d'intervention tactique, communément appelé le **SWAT**, est arrivée trois heures après que Lépine se fut suicidé¹⁸.

Lysiane Gagnon, chroniqueuse à La Presse, a critiqué le silence du service de police de la communauté urbaine de Montréal (SPCUM), aujourd'hui appelé service de police de la Ville de Montréal.

- « Trente-six jours ont passé depuis le massacre de Poly, et toujours pas de nouvelle de la police. Ni le directeur, Alain Saint-Germain, ni même un officier supérieur de la police de la CUM n'ont encore daigné faire rapport au public sur l'intervention policière à Poly, écrit-elle. Les étapes de l'intervention policière — la première alerte, les décisions qui ont suivi, la façon dont elles ont été exécutées, le nombre d'officiers impliqués, etc. — sont inscrites dans les registres, et on aurait pu les sortir dès le lendemain du drame¹⁹. »

Le 25 janvier 1990, Saint-Germain a reconnu que plusieurs « lacunes » et « défaillances » ont marqué l'intervention policière et dit de la tuerie dans un rapport qu'il a présenté au comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) : « Un paquet de gens ont voulu bien faire, mais avec le recul, on se demande pourquoi certaines choses n'ont pas été faites », a-t-il dit. Saint-Germain, en précisant que : les policiers auraient pu entrer à l'intérieur plus rapidement. »

Le rapport, qui contient les conclusions de l'enquête interne du SPCUM, indique que la fusillade a éclaté à 17 h 12, dans un local du deuxième étage de Polytechnique. Le premier appel au centre d'urgence de la police a été reçu à 17 h 14. Trois minutes et demie plus tard, la police est transmise à deux auto-patrouilles, qui arrivent sur les lieux à 17 h 23. C'est à 17 h 28, soit cinq minutes après l'arrivée des policiers, que Lépine se suicide. Et c'est à 17 h 37, soit neuf minutes après que tout est été terminé, que la police et les ambulanciers entrent dans Polytechnique.

Le rapport indique donc qu'il s'est passé 14 minutes entre l'arrivée des policiers et la décision d'investir l'immeuble. Et que pendant les cinq minutes suivant l'arrivée de la police, Lépine a continué à semer la mort dans les locaux de Poly. Saint-Germain est cependant davis qu'il était impossible pour la police d'intervenir assez vite pour sauver ne serait-ce qu'une vie. Le rapport révèle également que l'opération policière a été mal coordonnée et qu'il y a eu plusieurs lacunes au plan de la communication, de la supervision et de la sécurité.

Ainsi, lorsque l'appel a été transmis aux policiers, les lieux du drame ont été mal localisés, même si la préposée à la répartition avait la bonne adresse. Résultat : les deux premiers véhicules de police dépêchés vers la Poly se sont d'abord rendus à la résidence des étudiantes²⁰.

Dans son rapport d'investigation, la coroner Theresa J. Sourour s'est montrée elle aussi très critique envers l'intervention policière. La coroner écrit que Lépine avait eu 60 balles en sa possession quand il a décidé de se suicider plutôt que de faire d'autres victimes. « Grâce à Dieu, si la décade lui-même que c'en était assés », écrit la D^{re}. À ce moment-là, « aucun assaut des forces policières n'était en cours ou en préparation de façon évidente », conclut-t-elle.

La coroner ne peut arriver à la conclusion que les 14 décès étaient tous évitables en raison des délais entourant l'intervention des policiers et des premiers secours, contredisant ainsi les conclusions du SPCUM. Elle note qu'à 17 h 27, 22 policiers venus dans 14 véhicules différents sont en attente de renfort. À cause de problèmes de communications entre eux, ces policiers n'étaient pas au courant des évènements déjà présents. « Pendant tout ce délai, l'intervention policière consistait à assurer un périmètre de sécurité et à évacuer la foule », écrit-elle.

Le rapport de la coroner révèle aussi que les policiers présents, sur place n'ont établi aucun lien effectif avec le service de sécurité de l'École afin d'obtenir des précisions sur l'état de la situation, la géographie des lieux et le nombre de personnes à l'intérieur du bâtiment²¹. « Pour les intervenants, cet événement, assai malheureux sur le fil, n'est pas exceptionnel. En effet, une escouade armée par une seule personne est au son d'un évènement auquel fait face régulièrement le SPCUM », écrit la coroner²².

Jacques Duchesneau, alors directeur de la division du crime organisé, est l'un des policiers sur les lieux le soir du drame. « Est-ce que j'aurais pu faire davantage ? Est-ce que j'aurais pu sauver des vies ? », s'interroge encore Duchesneau, vingt ans plus tard²³.

Rapport du groupe De Coster

En juillet 1990, le ministre de la Sécurité publique, Sam Elias, a formé un groupe de travail présidé par le comptable Robert De Coster, ex-président et directeur général de la Régie de l'assurance automobile du Québec, afin d'examiner les questions soulevées dans le rapport de la coroner Drot.

Les autres membres du groupe sont Mario Billoret, avocat en droit criminel, Renaud Leroux, spécialiste en médecine d'urgence, Serge Cossette, ingénieur, attaché au ministère québécois des Communications, Pierre Lapointe, médecin spécialisé en mesures d'urgence et de désastres, et en soins intensifs.

La décision du ministre se veut une réponse à une pétition déposée à l'Assemblée nationale, deux mois plus tôt, par un groupe de parents des victimes qui réclamaient une enquête publique pour faire toute la lumière sur la tragédie²⁴.

Le rapport de 415 pages, comprenant 140 recommandations, du groupe De Coster a ajouté sa voix aux critiques à l'égard du SPCUM. « La vaise hésitation s'installe au sujet du commandement de l'opération » durant les cinq premières minutes suivant l'arrivée des premiers policiers sur les lieux, dit le rapport. « Pour tous ceux qui observent la scène, étudiants, professeurs, et autres, un constat unanime se dégage : la confusion règne chez les policiers », lit-on.

- « La tenter à investir les lieux constitués, à notre avis, le point faible de l'ensemble des interventions à l'École Polytechnique », dit le groupe, avant d'ajouter : « Le temps utilisé pour régler un cas pa contribué à augmenter le nombre de personnes atteintes par les projets de nos armes. »
- « Le groupe se refuse encore d'accepter, en principe, que toute intervention était inutile et qu'on ne pouvait rien faire pour les victimes. Il est trop facile de soulager sa conscience en ignorant les souffrances endurées par toutes les victimes et les séquelles physiques et psychologiques de celles qui ont survécu. »

Le groupe De Coster qualifie la gestion de l'évènement par le SPCUM « d'autocratique et monolithique ». Il résume ainsi la liste de ses reproches :

- « Aucune coordination ni même de concertation : aucun échange d'information ou de consultation avec les autres intervenants. Aucun signe d'application d'un plan de mesures d'urgence. »

C'est dans ce contexte par exemple que la SPCUM a arbitrairement maintenu à l'écart les quelque trente pompiers qui auraient pu rendre de précieux services, comme secouristes, aux services médicaux débordés, lit-on. Les services médicaux se sont plaints amèrement de la priorité que la SPCUM a accordée à la sécurisation de la zone pour fin de l'opération. Cette attitude a eu pour effet de gêner l'intervention prioritaire des services médicaux et d'ajouter à l'anarchie.

- « Les proches des victimes reprochent amèrement à la SPCUM la très grande difficulté qu'ils ont eue à obtenir la moindre information sur le sort de leurs filles, peut-on le dire également. Ils se révoltent aussi de la manière dont ils ont été traités dans le processus d'identification des victimes. L'attente allant jusqu'à six heures (21 :30 à 3 :30 du matin) est totalement inacceptable aux proches rassemblés dans une salle commune en attendant qu'on leur identifie leurs victimes. »

Le groupe n'épargne pas non plus les services médicaux. La performance d'Urgences-Santé est sévèrement critiquée. Le syndicat d'Urgences-Santé se voit reproché d'accorder la priorité aux intérêts et au confort de ses membres au détriment de la vocation première de l'organisme : sauver des vies.

Le rapport conduit par ailleurs que un tel évènement demandait lieu au même cafofills et la réponse des spécialistes de la santé serait tout aussi défective, seize mois après la tragédie²⁵.

Rapport Malouf

Dans son rapport d'inspection sur le SPCUM, le juge Albert Malouf consacre un chapitre à l'intervention policière survenue de la soirée du 6 décembre 1989.

Malouf fait quelques commentaires à l'égard de la lettre du directeur Saint-Germain du 23 mai 1990 adressée au président du comité exécutif de la CUM, Michel Hamelin, dans laquelle il s'efforce d'identifier les lacunes de l'intervention policière.

- « L'une de ces lacunes est que les policiers s'étaient conditionnés à répondre à un appel de prise d'otages et suivaient la directive de ne faire aucune intervention pour libérer l'otage ou les otages sans autorisation préalable du commandant de l'opération. La directive 620-18 mentionne toutefois que dans des circonstances exceptionnelles les policiers peuvent prendre l'initiative d'une intervention sans y avoir été autorisés par le commandant de l'opération. Monsieur Germain note dans son diagnostic des lacunes de l'intervention policière que cette partie de la directive n'a pas été retenue. »

- « En réalité, certains des premiers intervenants présents sur le terrain — comme le directeur de la Région nord et quelques patrouilleurs — ont entendu des coups de feu, ont reconnu que cette prise d'otage — si c'en était une — prenait une tournure exceptionnelle qui réclamait une intervention immédiate. Malheureusement, les officiers du District 31 qui ont pris le commandement de l'opération n'ont pas pris note de la dimension opérationnelle de l'évènement qui permettait un départ par rapport à la directive 620-18. »

Le juge Malouf critique aussi le rapport de rétroaction du directeur du District 31, Jacques Lessard. « Le rapport de rétroaction évite difficilement de présenter une description qui amoindrit les carences de l'opération », écrit-il. Ainsi la chronologie présentée dans le rapport « racourcit les délais d'intervention », « omet de mentionner des faits importants » et « présente des évènements qui n'ont pas été notés par aucune des autres personnes qui se sont penchées sur cette tragédie. »

Réactions

Funérailles

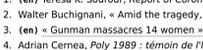
Le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal déclarent alors trois jours de deuil national²⁶. Des funérailles communes pour neuf des quatorze femmes assassinées se déroulent à la basilique Notre-Dame de Montréal le 11 décembre 1989, en présence des représentants du Canada Jeanne Sauvé, le premier ministre du Canada Brian Mulroney, le premier ministre du Québec Robert Bourassa et le maire de Montréal Jean Doré assistés à celles-ci, tout comme des milliers d'autres personnes en deuil²⁷.

À la recherche d'une raison

Le sexe des victimes de Lépine, les paroles de ce dernier durant la tuerie de même que sa lettre d'adieu ont fait que cet événement a été qualifié par beaucoup de groupes féministes, ainsi que d'officiels, comme étant une attaque antiféministe²⁸⁻²⁹⁻²⁹⁻³⁰⁻³¹.

Le massacre a profondément troublé les Québécois. Le gouvernement, craignant qu'un débât large à propos de cette tuerie cause de la douleur aux familles et même à un rebroussement de la violence antiféministe³², ne demande pas d'enquête publique sur le drame³². Les médias, des personnalités du monde universitaire, des organisations de défenses des femmes et les familles des victimes ont protesté contre cette décision et ont dénoncé le manque d'informations livrées au public³⁻⁴⁻³³. Malgré cela, la lettre de suicide de Marc Lépine, ainsi que le rapport de police a été utilisé par le coroner pour son propre rapport¹⁻³⁵.

Sa mère s'est demandée plus tard si l'attaque n'était pas dirigée en elle, ayant travaillé après sa séparation d'avec le père de Lépine³⁶. D'autres personnes, notamment la journaliste Barbara Frum, ont questionné les motivations politiques de Lépine en disant que la population « diminuait » la tragédie « en suggérant qu'il s'agissait simplement d'un acte contre un groupe »³⁷.



Beth Alban, Marker of Change, mémorial à Vancouver, consistant en quatorze bancs ressemblant à des cerceaux.

Comme l'avait prévu Marc Lépine dans sa lettre³¹, plusieurs ont avancé qu'il ne s'agissait que de l'acte d'un fou³⁶. Un psychiatre s'étant entretenu avec la famille et des amis de Lépine et examiné ses écrits, a noté que le suicide était la principale motivation de Lépine et qu'il avait choisi une façon spécifique de le faire : se tuer après avoir tué d'autres personnes est un signe de trouble de la personnalité³⁸. D'autres psychiatres ont même suggéré que l'il avait subi durant son enfance, souffrant de ses coups qu'il avait reçus lui ont peut-être infligés des blessures au cerveau, ou l'ont rendu psychotique, lui faisant perdre le contact avec la réalité en essayant d'effacer de sa mémoire les souvenirs brutaux de son père³⁸⁻³⁹.

Une théorie différente avance que les violences qu'il a subies durant son enfance l'ont mené à se victimiser relativement aux défaits de sa vie³⁹. D'autres ont effectué une analyse plus large, voyant les actions de Lépine comme le résultat de changements sociaux qui ont augmenté la pauvreté et l'isolement des individus⁴⁰. Notons que l'intérêt de Lépine pour les films d'action suggère que la violence dans les médias ait pu influencer ses gestes⁴.

Le 16 septembre 2006, trois jours après la fusillade au collège Dawson, la chroniqueuse du journal quotidien canadien *Globe and Mail* Jan Wong soulève une controverse en publiant un article laissant entendre que Marc Lépine, ainsi que les auteurs des tueries scolaires du collège Dawson et de l'Université Concordia, ont pu être aliénés à la société québécoise parce qu'ils n'ont pas des « pures laines » québécois⁴¹. Le Conseil de presse du Québec a, par la suite, blâmé la journaliste pour cet article⁴².

Contrôle des armes à feu

La massacre a remis sur le tapis le mouvement pour le contrôle des armes à feu au Canada. Heidi Rathjen, une femme qui était dans une salle de classe épargnée par Lépine lors de la fusillade, a organisé, avec Wendy Kukier, la Coalition pour le contrôle des armes (*Coalition for Gun Control*)⁴³. Susan et Jim Edwards, les parents de l'une des victimes, y sont également fortement impliqués⁴⁴. Leurs actions, jointes à celles d'autres intervenants, ont mené à l'adoption, en 1992, de la loi sur les armes à feu (projet de loi C-68), qui met en place des mesures plus strictes relatives aux armes présentes sur le territoire canadien⁴⁵.

Ces mesures impliquent de nouvelles conditions concernant l'entraînement des propriétaires d'armes à feu, un profilage des armes disponibles, de nouvelles règles sur l'entreposage des armes à feu et des munitions ainsi qu'un programme d'enregistrement de toutes les armes à feu, le Registre canadien des armes à feu. Depuis sa mise en application, ce programme d'enregistrement est fortement controversé et donne lieu à des débats partisans, certaines critiques affirmant que cette action politique, initiée par le gouvernement libéral de Jean Charest, est onéreuse et inapplicable⁴⁵.

Le gouvernement conservateur de Stephen Harper a repoussé la date limite pour l'enregistrement et a amendé la loi afin d'éliminer les amendes en cas de non-respect de celui-ci. Le gouvernement a justifié cette amendement en affirmant qu'un renforcement du mandat ciblerait les chasseurs et tireurs sportifs plutôt que les criminels. Cette position a été critiquée et le soutien au programme d'enregistrement s'est intensifié à la suite d'autres tueries en milieu scolaire telles la fusillade au collège Dawson⁴⁶ qui a fait 2 morts et dix blessés en 2006 et celle de Virginia Tech⁴⁷⁻⁴⁸, aux États-Unis (qui fut bien plus meurtrière).

Commemoration

Pour la cérémonie commémorative des 25 années de la tuerie, la ville de Montréal confie l'installation de la cérémonie au Moment Factory, une entreprise spécialisée dans la conception et la production d'évènements multimédias. Les membres montréalais installe sur l'esplanade du Mont Royal quatorze faisceaux lumineux représentant les 14 victimes de la massacre. Les faisceaux lumineux tournés vers le ciel s'illuminaienp peu après seize heures, heure à laquelle Marc Lépine commettait les assassinats 25 ans plus tôt⁴⁹.

L'anniversaire de la tuerie est devenu la journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

Notes et références

- ↑ (en) Teresa K. Sourour, *Report of Coroner's Investigation*, 1991 (lire en ligne (http://www.diarni.com/Montreal_Coroners_Report.pdf)).
- ↑ Walter Buchignani, « Amid the tragedy, miracles of survival », *The Gazette*, 8 décembre 1989, A3.
- ↑ (en) « Gunman massacres 14 women » (http://archives.cbc.ca/IDC-1-70-398-2235/disasters_tragedies/montreal_massacre/clip1), *Archives*, SRC, 6 décembre 1989 (consulté le 29 décembre 2006)
- ↑ Adrian Cernea, *Poly 1989 : témoin de l'horreur*, Éditions Lesco, 1999 (ISBN 2-9804832-8-1).
- ↑ Wendy Hui Kyong Chun, « Unbearable Witness: towards a Politics of Listening », *Journal of Feminist Cultural Studies*, vol. 11, n^o 1, 1999, p. 112–149.
- ↑ « Nothedly, we must consider the sixty (60) unused bullets that Marc Lépine left at the scene when he decided to put an end to this terrible episode. »
- ↑ Suzanne Colpron, « Un an après le suicide de son fils, deux parents s'enlèvent la vie », *La Presse*, 18 juillet 1991, A3.
- ↑ (en) Greg Weston, « Why? We may never know », *Toronto Sun*, 14 septembre 2006 (lire en ligne (http://www.torontosun.com/News/Columnists/Weston_Greg/2006/09/14/183798857.html))
- ↑ Victor Malarek, « More Massacre Details to be Released by Police, but an Inquiry Ruled Out », *The Globe and Mail*, 12 décembre 1989, A6
- ↑ (en) Victor Malarek, « Killer's letter blames feminists », *The Globe and Mail*, 8 décembre 1989, A7
- ↑ (en) Andrew McIntosh, « Lépine avait des munitions, la police dit », Commission says it can't order police to reveal mass murderer's letter », *The Gazette*, 22 août 1990, A3
- ↑ (en) A Lisa Cuffit Story to Tell » (http://www.cbcc.ca/filth/history/story/defilcuffitour.html), *The Story of the Filth Estate*, SRC (consulté le 6 février 2009)
- ↑ (en) David Fitzman, « Lépine on Lepine's list: Names of police officers found on Polytechnique kill », *The Gazette*, 10 mars 1990, A3
- ↑ Martin Pelchat, « Covps avant des motifs "politiques" », *La Presse*, 24 novembre 1990, A1
- ↑ (en) « CityNews Rewind: The Montreal Massacre » (http://www.citynews.ca/news/news_5997.aspx), *City News*, 6 décembre 2006 (consulté le 28 décembre 2006)

- ↑ (en) Peter Egan et Stephen Hester, *The Montreal Massacre: A Story of Membership Categorization Analysis*, Waterloo, ON, Wilfred Laurier University Press, 2003 (ISBN 0-88920-422-5)
- ↑ Lettre de suicide de Lépine (http://www.philo5.com/feminisme/Masculinisme/B90612%20lettre%20de%20Marc%20Lepine.html)
- ↑ La Presse canadienne, « La police a été lente, estiment des rescapés », *La Presse*, 11 décembre 1989, p. A3.
- ↑ Lysiane Gagnon, « The Silence of the Police », *La Presse*, 11 janvier 1990, p. B3.
- ↑ Agnès Duro, « Lépine reconnaît qu'elle a manqué de leadership lors de la tuerie à Poly », *La Presse*, 26 janvier 1990, p. A1.
- ↑ Marie-Claude Lortie, « Marc Lépine avait encore 60 balles quand il s'est suicidé », *La Presse*, 15 mai 1990, p. A1.
- ↑ Marie-Claude Lortie, « La police reconnaît son incurie », *La Presse*, 25 mai 1990, p. A1.
- ↑ Voir sur lapresse.ca : (http://www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/justice-et-faits-divers/200911/29/01-926248-polytechnique-vue-de-linterieur